



Conseil de gestion
Séance du 6 février 2020

Délibération PNMI_2020_04

**Approbation du compte rendu
de la réunion du conseil de gestion
du 12 décembre 2019**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet du Finistère du 9 décembre 2019 portant renouvellement de la composition du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise,

Article unique

Sur présentation de la présidente, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 12 décembre 2019.

Le Conquet, le 6 février 2020

Nathalie Sarrabezolles
Présidente du conseil de gestion



Conseil de gestion

12 décembre 2019

Compte rendu



Présent(e)s :

Mme Nathalie SARRABEZOLLES Présidente du Conseil départemental du Finistère, Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

Commissaires du Gouvernement

M. Ivan BOUCHIER Sous-préfet du Finistère

M. Jean-Louis LOZIER Préfet maritime de l'Atlantique

Représentants de l'Etat

Mme Isabelle GRYTEN Représentant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL

M. Philippe CHARRETON Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère - DDTM

M. Hugues VINCENT Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, Délégué à la mer et au littoral du Finistère - DDTM-DML

Représentant(e)s des collectivités territoriales ou leurs groupements

M. André TALARMIN Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Vice-président du Conseil de gestion

M. Xavier JEAN Communauté de Communes du pays d'Iroise

M. Gérard LOREAU Communauté de communes de la presqu'île de Crozon-Aulne maritime

Représentant(e) du syndicat chargé de la gestion du parc naturel régional d'Armorique

Mme Françoise PERON Parc naturel régional d'Armorique

Représentant(e)s des organisations représentatives des professionnels

M. Jacques DOUDET Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne- Suppléant de M. Emmanuel KELBERINE

M. Yannick CALVEZ Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

M. André BERTHOU Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

M. Philippe DUVAL Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

Mme Erell PELLE Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

M. Aurélien MASSON Représentant des pêcheurs des îles

M. Michel INISAN	Chambre d'agriculture du Finistère
M. Alain MADEC	Chambre syndicale nationale des algues et végétaux marins
M. Yvon TROADEC	Représentant une chambre de commerce et d'industrie- CCI métropolitaine Bretagne Ouest
Mme Nicole ZIEGLER	Finistère 360°
M. Eric MONFORT	Union nationale des industries de carrières et matériaux de Bretagne - UNICEM

Représentants des organisations d'utilisateurs

M. Philippe ZEQUES	Fédération française des pêches sportives
M. Paul MAREC	Fédération française d'études et de sports sous-marins

Représentant(e)s d'associations de protection de l'environnement

M. Jean HASCOET	Association Eau et Rivières de Bretagne
-----------------	---

Personnalités qualifiées

M. Sami HASSANI	OCEANOPOLIS
Mme Catherine TALIDEC	Institut de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – IFREMER
M. Frédéric JEAN	Institut Universitaire Européen de la Mer - IUEM
M. Arnaud GUENA	Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux – CEDRE
M. Pierre YESOU	Organismes gestionnaires de la réserve naturelle nationale d'Iroise
M. Didier OLIVRY	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - CELRL
Mme Myriam GUEGUEN	Office national de la chasse et de la faune sauvage - ONCFS

Invité(e)s et intervenant(e)s :

Fabien BOILEAU	Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise
Philippe LE NILIOT	Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué - PNMI
Patrick POULINE	Chargé de mission « qualité de l'eau, aquaculture et usages portuaires » - PNMI
Marie HASCOET	Chargée de mission « patrimoine culturel maritime et éducation à l'environnement » - PNMI

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 23 mai 2019*
2. *Extension réserve naturelle nationale d'Iroise : présentation du dossier et du projet de réglementation*
3. *Projets structurants générant des recettes : point d'étape*
4. *Présentation des actions menées par l'Etat en matière de lutte contre l'eutrophisation*
5. *Avis sur demande de subvention : élevage d'ormeaux à Camaret*
6. *Bilan estival sur l'application de la charte « guide partenaire du parc »*
7. *Présentation du plan de gestion du marais de l'Aber*

Questions diverses.

09h35 – Début de séance

Introduction

Nathalie Sarrabezolles introduit la séance en :

- informant de la nomination de Karim Ghachem, nouveau membre titulaire représentant la Région Bretagne,
- signalant la présence d'invité(e)s observateur(rice)s :
 - o Caroline Le Saint, comité régional conchyliculture Bretagne Nord,
 - o Jean-Michel Chevalier, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique,
- informant qu'un pouvoir est donné.

Nathalie Sarrabezolles introduit les présentations de deux nouveaux établissements créés le 1^{er} janvier 2020 :

- **Office français de la Biodiversité (OFB)**
Présentation effectuée par Fabien Boileau

L'OFB est né d'une décision politique visant la fusion de l'Agence française pour la Biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Cet établissement comptera à son effectif près de 2 500 agents. La loi portant sa création a été promulguée en juillet 2019. Ses actions s'appuient principalement sur le rapport de l'IPBES sur la biodiversité.

Ses grandes missions porteront sur :

- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité,
- l'appui et gestion des espaces naturels dont les parcs naturels marins et réserves de chasse et de faune sauvage,
- la police de l'environnement et la police sanitaire,
- la formation et la mobilisation des citoyens et des parties prenantes (services de l'Etat, collectivités territoriales, autres acteurs publics, ex. Conservatoire du littoral),
- la représentation à l'international, notamment dans le cadre de conférences sur la biodiversité.

Son organisation territoriale :

- 11 directions régionales auxquelles sont rattachés les parcs naturels marins. Ces derniers conservent la gestion de leur propre budget indépendamment de sa direction régionale de rattachement,
- des services départementaux, des délégations de façade,
- un délégué à la mer nommé près du directeur général de l'établissement pour coordonner les actions sur le milieu marin,
- un service des parcs et aires protégées pour permettre de garder une cohérence entre les différents PNM et de monter des projets communs.

Nathalie Sarrabezolles poursuit en présentant un point, suite à une première rencontre entre les président(e)s de parcs et le directeur général en charge de la préfiguration OFB, et une seconde avec la ministre de la transition écologique et solidaire, sur les moyens alloués aux parcs marins. Ces derniers seront renforcés à hauteur de 37 postes (pour information, dans le cadre de sa création, l'OFB perd environ 60 postes au niveau national). Cependant, le parc marin d'Iroise n'en obtient aucun mais restera le mieux doté en moyens humains. Les services départementaux devront appuyer les parcs marins (1 équivalent ETP/parc).

- **Agence bretonne de la biodiversité**

Présentation effectuée par Isabelle Grytten (Cf. PWP en annexe 1)

Nathalie Sarrabezolles poursuit en invitant Fabien Boileau à effectuer un point sur le 4ème colloque national des aires marines protégées (Biarritz, 22 au 24 octobre 2019) auquel le PNMI, ainsi qu'une délégation conséquente des comités des pêches bretons (Finistère, Morbihan,..) ont participé. L'objectif du colloque portait sur la rédaction de la feuille de route de création et de gestion des aires marines protégées françaises.

Fabien Boileau explique qu'aujourd'hui deux orientations existent : la première, portée principalement par les ONG et une partie des scientifiques, consiste à protéger intégralement des zones maritimes de toute activité et en particulier, de l'activité de pêche. L'autre orientation, plutôt portée par les gestionnaires, consiste à créer des aires marines protégées dans lesquelles on essaie de trouver un équilibre entre la protection et le maintien d'activités gérées durablement. A fil du temps et en fonction des enjeux, des zones de protection forte peuvent être créées au sein de ces AMP.

Jacques Doudet confirme que les comités des pêches ont souhaité marquer leur présence au colloque. L'objectif ne consistait pas à militer contre la protection de l'environnement marin mais à porter un message puissant basé sur leur expérience et connaissance fortes de gestionnaires de ressources halieutiques qui participent aux politiques publiques environnementales. Une bonne vingtaine de représentants des comités des pêches étaient présents ; des chargés de mission, des professionnels, non seulement investis dans le parc naturel marin mais aussi dans le cadre des travaux des analyses de risque pêche réalisées sur les différents sites Natura 2000 en Bretagne.

Nathalie Sarrabezolles introduit l'ordre du jour proprement-dit.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 23 mai 2019

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion le compte rendu de la réunion du 23 mai 2019.

Sami Hassani souhaite ajouter la présence d'ONG dans le groupe de travail national concernant le suivi des cétacés dans l'archipel de Molène (page 10 du CR).

Vote

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu est approuvé en prenant en compte la remarque.

2. Extension réserve naturelle nationale d'Iroise : présentation du dossier et du projet de réglementation

(Document adressé avec le dossier de séance et présentation effectuée par Isabelle Grytten (Cf. PWP en annexe 2))

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée à plusieurs voix : Isabelle Grytten, Fabien Boileau et Philippe Le Niliot.

Intervention en séance sur la partie « généralités »

Pierre Yesou souligne le véritable enjeu de protection des objets archéologiques et félicite la mesure prise de protection dans le cadre de l'archéologie mais regrette l'absence, dans le projet, d'autorisations spécifiques de prélèvement. Il ajoute qu'il serait dommage de voir interdite la conservation d'objets mis à jour en raison de l'érosion annuelle du trait de côte.

Fabien Boileau répond qu'il s'agit aujourd'hui d'une présentation d'un résumé général du projet de réglementation. La proposition de décret soumise aux services de l'Etat prend en compte ces différents points spécifiques.

Interventions en séance sur la partie « réglementation »

Aurélien Masson indique que l'interdiction ou la restriction d'accès aux îles pourrait donner une mauvaise image du Parc. De plus, il ajoute que la plupart des endroits interdits sont difficiles d'accès et très peu fréquentés (Trielen, Balanec,...).

Fabien Boileau répond que seules les zones à enjeux feront l'objet de mesures de gestion.

Arnaud Guena se renseigne sur la possibilité d'octroi d'exceptions à la réglementation dans le cas de situations de pollution accidentelle (par exemple, actions bruyantes de dépollution).

Fabien Boileau en confirme la faisabilité dans la proposition de décret.

André Berthou demande si le Parc a dressé un inventaire exhaustif des végétaux marins.

Philippe Le Niliot répond qu'un travail sur une cartographie précise de l'ensemble des ceintures végétales à l'échelle des estrans de l'archipel est en cours ainsi qu'une étude sur l'évolution des ceintures végétales dynamiques, étude qui sera mise à disposition des récoltants d'algues de rive.

Fabien Boileau poursuit sur la partie administrative puis donne la parole à Isabelle Grytten pour la présentation de la procédure administrative (cf. PWP en annexe 3). La publication du décret est annoncée pour fin 2021.

Nathalie Sarrabezolles souligne le respect des délais annoncés lors de la première présentation du projet.

Interventions en séance sur la partie « administrative »

Didier Olivry rappelle que certains des îles et îlots qui entrent dans le périmètre de la réserve étendue sont propriété ou affectés au conservatoire du littoral. Le futur gestionnaire de la réserve devra donc conventionner avec le conservatoire pour assurer la gestion des îlots, en particulier Kervouroch, le Ledenes de Litiry ou le Ledenes de Molène.

Catherine Talidec exprime son inquiétude sur l'évolution de l'érosion de la biodiversité d'ici la publication du décret (2 ans).

Isabelle Grytten répond que des actions de protection seront menées par le Parc, accompagnées par des arrêtés préfectoraux de protection tel que celui portant sur le grand gravelot.

Fabien Boileau souligne, la nécessité de maintenir les actions de communication et de sensibilisation pendant cette période afin maintenir l'adhésion du public.

Jacques Doudet demande des précisions sur le mode de gestion de la criste marine qui est parfois considérées comme un végétal marin.

Fabien Boileau répond que, même si la criste marine est gérée par le comité des pêches comme une algue, c'est une plante terrestre, qui pousse sur des habitats sensible et donc, dans la réserve élargie, elle sera protégée comme tous les végétaux terrestres.

André Berthou insiste sur la nécessité de maintenir une gestion de la criste marine comme une algue marine car il y a une véritable demande d'exploitation.

Alain Madec et Philippe Le Niliot confirment que la criste marine est un végétal terrestre.

Philippe Le Niliot rappelle qu'aucune demande de récolte n'a été transmise pour de l'exploitation sur l'actuelle réserve.

Alain Madec rappelle que la criste marine est suffisamment abondante en dehors de la réserve.

Aurélien Masson indique que cette ressource très recherchée peut être importante pour les îles où le travail est rare. Elle peut contribuer à donner une bonne image des îles.

Fabien Boileau rappelle que la récolte peut continuer sur Molène et son Ledenes, là où elle est actuellement exploitée. Il n'y a actuellement pas de récolte sur les îlots qui entrent dans le périmètre de la réserve étendue.

Nathalie Sarrabezolles rappelle que le travail de concertation a permis d'arriver à un consensus et de trouver un compromis entre la protection et le maintien d'activités durables.

Nathalie Sarrabezolles présente le projet de dossier à l'approbation des membres du conseil de gestion.

Vote

Opposition : 0 voix

Abstention : 2 voix

Le projet de dossier est approuvé à l'unanimité

3. Projets structurants générant des recettes : point d'étape

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau suivi par Philippe Le Niliot.

Projet DEFIPEL

Ce projet n'appelle pas d'intervention en séance.

Projet Ports partenaires

Ce projet n'appelle pas d'intervention en séance.

Projet, Bio Cultural Heritage Tourism" – BCHT

Ce projet n'appelle pas d'intervention en séance.

Projet PECHESPIR

Ce projet n'appelle pas d'intervention en séance.

Projet RECRutement CRUstacés – RECCRU

Ce projet n'appelle pas d'intervention en séance.

Projet LIFE Marha

Catherine Talidec exprime son interrogation quant à la participation de l'IFREMER au projet.

Philippe Le Niliot précise que l'IFREMER est effectivement bénéficiaire et collaborateur du projet mais plus particulièrement au niveau central et non au niveau du Parc.

Projet INTERREG Plastic Pollution Prevention – 3P

Frédéric Jean demande si le Parc a pris ou prévu de prendre l'attache des spécialistes sur les microplastiques et macroplastiques de l'IUEM et l'IFREMER. Il informe que ces derniers débutent un travail sur les nanoplastiques.

Patrick Pouline confirme la collaboration du Parc avec ces deux entités.

Arnaud Guena signale la mise en place, en 2020, du réseau national d'observation et de suivi des macrodéchets sur les bassins hydrographiques (dans les rivières et dans les fleuves). Il souligne l'importance de rapprochement des deux protocoles de comptage, de détermination des déchets (national et Parc) aux fins de disposer de données comparables et exploitables.

Ensuite il demande si la future organisation de l'OFB permettra de maintenir la capacité du Parc à répondre à des projets ; en particulier si le soutien des services centraux sera maintenu dans la gestion administrative et financière des projets.

Nathalie Sarrabezolles indique qu'elle est attentive au maintien d'un soutien administratif des services centraux au Parc.

Philippe Le Niliot, pour répondre à la question technique d'Arnaud Guena, confirme la prise en compte, par le Parc, des protocoles élaborés par le CEDRE, référent pour l'application de la directive-cadre stratégie sur le milieu marin pour la partie macrodéchets. Il ajoute que le Parc utilise ces techniques de suivi pour alimenter les bases de données nationales. Enfin, il précise que l'agent recruté en CDD, pour ce projet, travaillera sur les origines, sur la détermination des bassins-versants à risque, sur la mise en place d'outils de lutte et de grilles d'évaluation sur l'efficacité de ces derniers.

Nathalie Sarrabezolles félicite et remercie les équipes du parc pour le travail mené.

4. Présentation des actions menées par l'Etat en matière de lutte contre l'eutrophisation

(Pas de document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Philippe Charreton (Cf. PWP en annexe 4).

Michel Inisan précise, en ce qui concerne les Abers et l'Anse de Penfoul, que les agriculteurs concernés rencontrés par Anthony Charbonnier de la Chambre d'Agriculture n'ont pas discuté sur le fait de revenir sur leur dérogation.

Jean Hascoët s'interroge sur la possibilité de distinguer les deux parties (nord et Baie de Douarnenez) et de disposer de chiffres algues vertes portant spécifiquement sur la partie sud, la Baie de Douarnenez, aux fins d'actualiser le diagnostic de référence effectué en 2010.

Ensuite Jean Hascoët recoupe les chiffres présentés en séance (cheptels de bovins, porcs,..) avec les informations avancées par un membre du conseil de gestion lors d'une précédente réunion puis revient sur son alerte portant sur les deux autorisations d'extension accordées en 2019 dans le bassin du Porzay et de leur impact sur les prairies (diminution d'une superficie de 15 hectares). Il rappelle que les prairies sont la

solution pour contrer la catastrophe des algues vertes. Il souligne que l'évolution de la surface des prairies mérite une attention particulière.

Enfin, Jean Hacoët exprime son regret sur le fait que le nouveau protocole proposé pour la partie nord concernant les zones de dérogation conchylicole ne soit pas présenté pour la Baie de Douarnenez ce qui représente une véritable problématique.

Didier Olivry s'interroge sur la prise en compte des infrastructures agro-écologiques notamment la trame verte et bleue, la plantation de haies. Il souligne l'impact important de cette mesure notamment sur l'évolution des flux et la captage possible et informe de l'existence de plusieurs programmes, notamment Breizh bocage, qui permettraient éventuellement d'améliorer la situation.

Alain Madec exprime sa satisfaction sur le fait que Philippe Charreton ait abordé l'impact de l'évolution des algues rouges et des échouages des algues brunes. En effet, il n'est plus seulement question de marée verte ou de bassin d'algues vertes. Puis il souligne les graves problèmes auxquels sont confrontés les goémoniers et les industriels. Des mesures de contrôle seront prises par ces derniers au niveau de la transformation. L'expertise du PNMI ou de l'IFREMER pourrait vraisemblablement être utile dans le cadre d'un travail sur l'impact sur l'écosystème d'une évolution très nette des algues annuelles.

Philippe Charreton donne quelques éléments de réponse sur les différents points abordés :

- faisabilité de scinder les données « algues vertes » nord et Baie de Douarnenez (Jean Hascoët),
- « pas de temps » différent sur la discordance de ses données présentées en séance avec celles données, à l'époque, par André Sergent. Celles le concernant portent sur la période 2014-2018 alors que celles de la chambre d'agriculture portaient sur un temps beaucoup plus long (15-20 ans) (Jean Hascoët),
- autorisation accordée et réduction de surface en herbe. Il s'agit d'une problématique rencontrée aujourd'hui lors des demandes d'autorisation d'exploiter les parcelles agricoles présentées par les agriculteurs à l'Etat. Le schéma régional prévoit l'autorisation d'exploiter des parcelles pour des enjeux environnementaux mais il ne s'agit pas ici de la priorité n°1 mais de la n°5. Les textes exigent le respect de l'ordre de priorité sous peine de voir la décision de l'Etat cassée dans le cas où elle serait portée devant le tribunal. Pour information, la DDTM préconise que l'enjeu environnemental soit prioritaire, (Jean Hascoët)
- protocole conchylicole dans la baie Douarnenez prévu à terme, (Jean Hascoët)
- possibilité de prendre en compte les infrastructures agro-écologiques. (Didier Olivry)

Nathalie Sarrabezolles remercie Philippe Charreton pour la présentation complète.

5. Avis sur demande de subvention : élevage d'ormeaux à Camaret

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Patrick Pouline.

Nathalie Sarrabezolles précise que les demandes de subvention sont normalement étudiées en bureau. Celle-ci est exceptionnellement présentée en séance du fait de l'absence de réunion du bureau en amont du conseil de gestion.

Jacques Doudet soulève, quelques contradictions dans le projet notamment sur le fondement de la diversification. Puis il demande un complément d'information sur la volonté du porteur de projet de faire du repeuplement sur des espaces marins et s'interroge sur l'origine des ormeaux ; locaux d'élevage en circuit fermé ou importation de naissains. Pour terminer, il demande un éclaircissement sur la signification de la surexploitation des ormeaux d'élevage.

Patrick Pouline répond que l'entreprise est considérée viable et stable en raison de son existence depuis un certain nombre d'années. Sa volonté de diversification est motivée par le constat d'une baisse de la vente de coraux et également pour maintenir un niveau de chiffre d'affaires garant de la viabilité de l'EARL. Concernant l'origine des ormeaux, le porteur de projet n'a pas souhaité donner le nom du fournisseur, il s'agirait probablement d'ormeaux issus du Finistère.

Fabien Boileau confirme le manque de précisions et de clarté dans le dossier sanctionnée par la note de 1,5/3 dans la grille d'analyse du projet. Il ajoute que tout repeuplement serait soumis à contrôle rigoureux.

Frédéric Jean attire l'attention sur le problème de la différence génétique tout particulièrement dans ce cadre d'opérations de repeuplement (origine plateau molénais et autres provenances). Disposer de certitudes absolues (et non d'informations) sur l'origine des ormeaux et sur la manière dont est effectué le repeuplement est absolument indispensable.

André Berthou s'interroge sur la nourriture des ormeaux, tout particulièrement s'il s'agit d'algues qui réclameront des prélèvements dans le milieu marin. Il ajoute que le porteur de projet semble optimiste sur la durée de la pousse des ormeaux annoncée, 2 ans, puisqu'à sa connaissance le délai tend plutôt vers 3,5/4 ans.

Alain Madec revient sur la question de l'origine des algues, question non abordée dans le dossier de présentation. Il attire l'attention sur la réelle problématique de la dulce, algue en déficit, servant de nourriture aux ormeaux et également prisée dans l'alimentation humaine.

Françoise Péron s'interroge sur cette activité compte tenu de la fragilité de la conchyliculture dans la rade et de certaines pollutions connues notamment dans la baie du Faou.

Patrick Pouline répond en ce qui concerne l'alimentation que le porteur de projet n'a pas sollicité d'autorisation pour récolter des algues. L'alimentation consisterait en grande partie en granulés

André Berthou confirme le bon fonctionnement de l'alimentation sous forme de granulés associés, pour un bon équilibre, à un minimum d'algues.

Pierre Yesou s'interroge sur le calcul du montant de la subvention que le parc pourrait octroyer et demande des éclaircissements sur ce calcul.

Fabien Boileau rappelle la décision prise par le conseil de gestion il y a quelques mois d'attribuer une note d'analyse du projet sur 60, 60% étant le pourcentage maximum de subvention du coût total du projet.

Fabien Boileau termine en précisant qu'il s'agit d'une activité en circuit fermé et de ce fait aucun relargage en milieu marin n'est à craindre.

Vote

Approbation : 9 voix
Opposition : 7 voix
Abstention : 10 voix

Report du dossier au prochain bureau après demandes d'éclaircissement au porteur de projet.

6. Bilan estival sur l'application de la charte « guide partenaire du parc »

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Marie Hascoët.

Sami Hassani précise que 40 sur 77 opérateurs identifiés sont adhérents à la charte et demande si le Parc a connaissance des raisons qui empêchent les autres d'adhérer ; manque de connaissance, réelle opposition, .. ?

Marie Hascoët répond qu'il s'agit du facteur temps qui n'a pas permis au PNMI, à ce jour, de contacter la totalité des 77 structures.

7. Présentation du plan de gestion du marais de l'Aber

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles propose, compte tenu de l'heure avancée, de reporter la présentation du plan de gestion du marais de l'Aber au prochain conseil de gestion.

Questions diverses

Nathalie Sarrabezolles rappelle la date du prochain conseil de gestion prévu le 6 février, puis remercie l'ensemble des participants pour leur présence et invite à partager le buffet.

12h30 - Clôture de la séance par la Présidente